



## COMMUNICATION COMMUNALE ECLASSAN

### ➤ Par Panneaupocket :

- ✓ Est uniquement autorisé les informations portant sur la vie communale et la vie des associations.
- ✓ Est exclu toutes informations mercantiles.
- ✓ La publication sera limitée dans le temps.
- ✓ Le titre sera fourni par l'association et comporter un maximum de 40 caractères.
- ✓ Le texte sera fourni par l'association et comporter un maximum de 400 caractères.
- ✓ Un fichier PDF peut être rajouté. Il sera fourni par l'association, être au format PDF et ne pas excéder 15 Mo.
- ✓ Une image peut être rajouté. Elle sera fournie par l'association, être au format jpeg, gif ou png et ne pas excéder 15 Mo.
- ✓ Les éléments ci-dessus seront transmis par mail.

La commission communication se réserve le droit de refuser les publications qui ne respecteraient les éléments ci-dessus.

### ➤ Par la Gazette :

Chaque année la commune d'Eclassan publie la Gazette de l'Ormeau, avec un article par association. Le cahier des charges à respecter pour l'article:

- ✓ **Le nombre de page(s) :** Toute association dispose d'une à deux pages.
- ✓ **Le nombre de photos :** compris entre 1 et 5 (le format photo ne doit pas dépasser le tiers d'une page), accordez un soin tout particulier à la qualité des photos choisies.
- ✓ **Le contenu des textes :** peut être rédactionnel en format Word, Excel ou PDF et/ou proposer des schémas et/ou des organigramme à envoyer à l'adresse suivante : [ma-eclas@orange.fr](mailto:ma-eclas@orange.fr) ou à déposer directement en Mairie.

- Vous aurez à transmettre le logo de votre association en pièce jointe séparée ainsi que les dates de vos manifestations prévues pour l'année à venir.

### ➤ Par panneau lumineux :

Un texte simple et court à transmettre aux secrétaires de mairie, possibilité d'un titre, de mots soulignés et/ou de texte clignotant.